

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 AVRIL 2019**

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 26 mars 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Marie GOGLIONE, Marcel JEANBERT, Mme Anne SIDEL, M. Eric TAVERNE, Mme Magali TURBAN, Adjoints ; Mme Dominique DUÉE, M. Jean-Claude MARCEL, Mme Virginie MARCKERT, M. Philippe MIOT, Mme Manuela SCHLACHTER, M. Stéphane SCORTEGAGNA, Mme Peggy VINOT

Excusés : M. Philippe GIRARDOT, Mme Denise LECLERC

Excusés avec pouvoir : M. Dimitri BOILLOT, Mme Adeline CAPONE

Secrétaire de séance : Mme Anne SIDEL

**OBJET N°1 : COMPTES ADMINISTRATIFS – exercice 2018**

Au vu des comptes administratifs de l'exercice 2018 présentés,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 13 voix pour et 2 abstentions,

APPROUVE l'ensemble des comptes de l'exercice 2018 qui fait apparaître les résultats suivants:

**COMMUNE**

**Section de fonctionnement**

recettes	2 073 344.42
dépenses	1 470 733.69
excédent de	602 610.73

**Section d'investissement**

recettes	380 800.21
dépenses	784 886.41
déficit de	404 086.20

**EAU**

**Section d'exploitation**

recettes	185 367.29
dépenses	79 817.07
excédent de	105 550.22

**Section d'investissement**

recettes	177 900.63
dépenses	10 928.27
excédent de	166 972.36

**ASSAINISSEMENT**

**Section d'exploitation**

recettes	184 777.47
dépenses	160 157.40
excédent de	24 620.07

**Section d'investissement**

recettes	143 637.69
dépenses	127 083.93
excédent de	16 553.76

**FORET**

<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	274 883.53	recettes	20 000.00
dépenses	120 089.59	dépenses	4 057.00
excédent de	154 793.94	excédent de	15 943.00

**MAISON DE SANTE**

<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
recettes	61 265.06	recettes	17 275.20
dépenses	39 392.50	dépenses	35 410.85
excédent de	21 872.56	déficit de	18 135.65

**OBJET N°2: APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable du Trésor accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 13 voix pour et 2 abstentions,

APPROUVE les comptes de gestion de la commune et des services annexes pour l'exercice 2018. Les comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET N°3 : BUDGET COMMUNAL – affectation des résultats 2018**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 13 voix pour et 2 abstentions,

DECIDE d'affecter :

- l'excédent 2018 de la section de fonctionnement au budget primitif 2019 comme suit :
  - à l'exécution du virement à l'article 1068 de la section d'investissement pour la somme de 314 893.20 €
  - en report à l'article 002 « excédent antérieur reporté » de la section d'exploitation pour la somme de 287 717.53 €

-le déficit 2018 de la section d'investissement au budget primitif 2019 en report à l'article 001 « déficit antérieur reporté » de la section d'investissement pour la somme de 404 086.20 €.

#### **OBJET N°4 : BUDGET ANNEXE DE L'EAU – affectation des résultats 2018**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 13 voix pour et 2 abstentions,

DECIDE d'affecter :

- l'excédent 2018 de la section d'exploitation au budget primitif 2019 en report à l'article 002 « excédent antérieur reporté » de la section d'exploitation pour la somme de 105 550.22 €
- l'excédent 2018 de la section d'investissement au budget primitif 2019 en report à l'article 001 « excédent antérieur reporté » de la section d'investissement pour la somme de 166 972.36 €.

#### **OBJET N°5 : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – affectation des résultats 2018**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 13 voix pour et 2 abstentions,

DECIDE d'affecter :

- l'excédent 2018 de la section d'exploitation au budget primitif 2019 comme suit :
  - à l'exécution du virement à l'article 1068 de la section d'investissement pour la somme de 446.24 €
  - en report à l'article 002 « excédent antérieur reporté » de la section d'exploitation pour la somme de 24 173.83 €
- l'excédent 2018 de la section d'investissement au budget primitif 2019 en report à l'article 001 « excédent antérieur reporté » de la section d'investissement pour la somme de 16 553.76 €.

#### **OBJET N°6 : BUDGET ANNEXE DE LA FORET – affectation des résultats 2018**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 13 voix pour et 2 abstentions,

DECIDE d'affecter :

- l'excédent 2018 de la section d'exploitation au budget primitif 2019 comme suit :
  - à l'exécution du virement à l'article 1068 de la section d'investissement pour la somme de 4 057.00 €

-en report à l'article 002 « excédent antérieur reporté » de la section d'exploitation pour la somme de 150 736.94 €

- l'excédent 2018 de la section d'investissement au budget primitif 2019 en report à l'article 001 « excédent antérieur reporté » de la section d'investissement pour la somme de 15 943.00 €.

#### **OBJET N°7 : BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE – affectation des résultats 2018**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 13 voix pour et 2 abstentions,

DECIDE d'affecter :

- l'excédent 2018 de la section d'exploitation au budget primitif 2019 comme suit :
  - à l'exécution du virement à l'article 1068 de la section d'investissement pour la somme de 18 135.65 €
  - en report à l'article 002 « excédent antérieur reporté » de la section d'exploitation pour la somme de 3 736.91 €
- le déficit 2018 de la section d'investissement au budget primitif 2019 en report à l'article 001 « déficit antérieur reporté » de la section d'investissement pour la somme de 18 135.65 €.

#### **OBJET N°8 : TAUX D'IMPOSITION 2019**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 13 voix pour et 2 abstentions,

DECIDE de fixer comme suit les taux des taxes locales directes au titre de l'exercice 2019:

- taxe d'habitation : 13.61 %
- taxe sur le foncier bâti : 8.33 %
- taxe sur le foncier non bâti : 22.34 %
- contribution foncière des entreprises : 17.09 %

#### **OBJET N°9 : BUDGETS PRIMITIFS 2019 – budget communal et budgets annexes**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 13 voix pour et 2 abstentions,

-DECIDE d'inscrire au budget primitif 2019 de la commune les crédits suivants :

**COMMUNE****Section de fonctionnement**

Recettes	1 891 154.53
Dépenses	1 750 865.00

**Section d'investissement**

recettes	821 162.20
dépenses	821 162.20

-DECIDE d'inscrire les crédits suivants aux budgets annexes 2019 :

**EAU****Section d'exploitation**

recettes	187 550.22
dépenses	128 000.00

**Section d'investissement**

recettes	192 972.36
dépenses	192 972.36

**ASSAINISSEMENT****Section d'exploitation**

recettes	180 173.83
dépenses	171 676.00

**Section d'investissement**

recettes	193 303.00
dépenses	193 303.00

**FORET****Section d'exploitation**

recettes	217 736.94
dépenses	137 000.00

**Section d'investissement**

recettes	20 000.00
dépenses	20 000.00

**MAISON DE SANTE****Section d'exploitation**

recettes	61 236.91
dépenses	60 171.00

**Section d'investissement**

recettes	37 175.65
dépenses	37 175.65

**OBJET N°10 : PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DE BRICOTTE – mission confiée à la SAS RESEAU INTERACTIF 54 et à l'agence immobilière CHEZ VOUS IMMOBILIER**

Monsieur le Maire propose un partenariat avec la SAS RESEAU INTERACTIF 54 et l'agence immobilière CHEZ VOUS IMMOBILIER sise 11 rue de Villers à NANCY.

Il s'agit d'accorder l'exclusivité de la commercialisation des terrains communaux de BRICOTTE pendant une période de douze mois à ces deux partenaires. Les terrains seront vendus aux acquéreurs éventuels au prix de 20 € le m2.

Cette opération est réalisée dans le respect des orientations définies au plan local d'urbanisme et du schéma général d'aménagement du site des lacs de PIERRE-PERCEE et de la PLAINE.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE de confier à la SAS RESEAU INTERACTIF 54 et à l'agence immobilière CHEZ VOUS IMMOBILIER un mandat exclusif de 12 mois pour la recherche d'acquéreurs de parcelles communales sur le site de BRICOTTE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits mandats.

#### **OBJET N°11 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LES LUCIOLES PRIX CHRONOS**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE de verser à l'association Les Lucioles une aide financière de 160 € pour l'achat de livres offerts aux enfants des écoles dans le cadre du Prix Chronos de littérature,

PRECISE que les dites dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget communal 2019.

#### **OBJET N°12 : ESPACE CULTURE ET LOISIRS – règlement intérieur**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de règlement d'utilisation des salles de l'Espace culture et loisirs.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le règlement d'utilisation des salles de l'Espace culture et loisirs tel qu'il est annexé à la présente délibération.

#### **OBJET N°13 : OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE**

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020,  
CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial,  
CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018,  
CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018,

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics,  
 CONSIDÉRANT que l'absence de concertation avec les communes forestières et la décision unilatérale de l'Etat,

Le Conseil municipal,  
 Après en avoir délibéré,  
 A l'unanimité,

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP,

DÉCIDE d'examiner la possibilité d'une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

#### **OBJET N°14 : CONTRAT A DUREE DETERMINEE – accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil Municipal,  
 Après en avoir délibéré,  
 A l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet – temps de travail de 15 heures par semaine - pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service technique de la commune pour la période du 6 mai 2019 au 6 octobre 2019 inclus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat d'engagement.

#### **DIVERS :**

-l'ancienne halle à marchandise sise rue Théophile Fenal:

Le conseil municipal ne souhaite pas céder l'ancienne halle à marchandise à M. GOUDON, porteur d'un projet de création d'une société d'affinage de fromages. L'activité pourrait porter préjudice à la maison de santé située à proximité de la halle.

-la gestion de l'accueil périscolaire :

Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

-la cour du groupe scolaire :

Monsieur le Maire propose de créer un comité de pilotage élargi aux enseignants et aux parents d'élèves pour réfléchir à des alternatives au revêtement actuel en enrobé de la cour de récréation. Plusieurs conseillers souhaitent intégrer ce groupe de travail : MM. Marcel JEANBERT, Jean-Claude MARCEL, Mme Virginie MARCKERT, M. Philippe MIOT, Mme Anne SIDEL, M. Eric TAVERNE, Mme Peggy VINOT.

-le service postal :

Monsieur le Maire a rencontré Mme BOURENANE, déléguée aux relations territoriales et M. SIBILLE directeur du secteur de BACCARAT. Ceux-ci ont indiqué que les bureaux de la POSTE

seraient fermés la journée du jeudi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 compte-tenu de la baisse d'activité du service postal. Les horaires d'ouverture envisagés seraient donc les suivants :

<b>Horaires actuels</b>	<b>Lundi</b> fermé	<b>Mardi</b> 8h45/12h 13h30/16h30	<b>Mercredi</b> 8h45/12h 13h30/16h30	<b>Jeudi</b> 8h45/12h 13h30/16h30	<b>Vendredi</b> 8h45/12h 13h30/16h30	<b>Samedi</b> 8h45/12h
<b>Horaires envisagés</b>	<b>Lundi</b> fermé	<b>Mardi</b> 8h30/12h 13h30/16h30	<b>Mercredi</b> 8h30/12h 13h30/16h30	<b>Jeudi</b> fermé	<b>Vendredi</b> 8h30/12h 13h30/16h30	<b>Samedi</b> 8h30/12h

-la convention de fourniture de repas :

M. le Maire informe le conseil que la Sarl Mirabelle et Tarentelle vient de dénoncer la convention de fourniture de repas pour la cantine scolaire. La Sarl a signé un compromis de vente du fonds de commerce et n'aura donc plus la possibilité de fournir des repas à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain. M. le Maire proposera une solution alternative pour assurer la continuité du service.

-la superette PROXI :

La BNP a refusé le plan de financement proposé par l'acquéreur. M. le Maire doit se rapprocher à nouveau de la banque publique d'investissement pour faire aboutir le dossier.